Nations Unies S/PV.7867



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7867e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 20 janvier 2017, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 20 janvier 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7867e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ladsous. »

17-00928 (F) 200117 200117

